

S.N.T.P.C.T.

Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

10 rue de Trétaine 75018 Paris

Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de
la Production Cinématographique et de Télévision

Tél. 01 42 55 82 66 / Télécopie 01 42 52 56 26

Courrier électronique : sntpct@wanadoo.fr

Site : www.sntpct.fr

Fondé en 1937 – déclaré sous le N° 7564 – Autonome depuis 1981, il est confirmé représentatif par le Ministère du Travail
au plan national et professionnel conformément aux Art. L 133-2 et suivants du Code du Travail.

La Lettre Syndicale

NUMÉRO SPÉCIAL

Juin - Juillet 2008

Production cinématographique

Révision de la

Convention collective

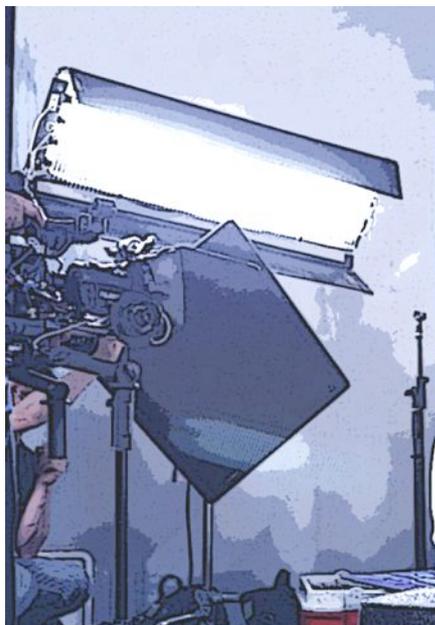
TITRES DE FONCTIONS ET DÉFINITIONS

Sommaire

Établir l'identité professionnelle de nos métiers	p. 2
Le SNTPT est le seul syndicat qui ait établi et soumis par écrit un projet comprenant l'ensemble des fonctions des branches professionnelles	p. 3
Titres et définitions de fonctions :	
<i>Branche réalisation</i>	p. 4
<i>Branche administration</i>	p. 4
<i>Branche régie</i>	p. 5
<i>Branche image</i>	p. 5
<i>Branche son</i>	p. 6
<i>Branche Décoration</i>	p. 6
<i>Branche Maquillage / coiffure</i>	p. 7
<i>Branche Costume</i>	p. 8
<i>Branche Montage</i>	p. 8
<i>Branche Travailleurs prises de vues</i>	p. 8
<i>Branche Travailleurs construction de décor</i>	p. 9

Production cinématographique

Depuis 1950, *la Convention collective négociée par notre syndicat a fixé un encadrement professionnel et social au corps professionnel des ouvriers et techniciens de la Production cinématographique.*



la Convention collective négociée par notre syndicat a fixé un encadrement professionnel et social au corps professionnel des ouvriers et techniciens de la Production cinématographique.

Aujourd'hui, dans le cadre de la renégociation en cours, ont lieu actuellement les négociations sur les titres et définitions de fonction.

Définir chacune des fonctions :

- *c'est établir l'identité professionnelle de chacun de nos métiers et fonctions,*
- *c'est supprimer les confusions de dénominations qui existaient auparavant,*
- *c'est mettre en relief les connaissances, le savoir et l'expérience nécessaires à l'exercice de chacun de nos métiers.*
- *C'est établir les éléments descriptifs qui font droit sur lequel le juge se fondera pour déterminer en cas de conflit la réalité de l'activité du salarié et les responsabilités exercées et entendues par la définition de fonction.*

C'est à partir de ces titres de fonctions et de ces définitions de fonctions qu'est défini le corps professionnel de la Production cinématographique.

C'est l'ensemble de nos métiers et fonctions définis dans la Convention qui a pour objet de nous rassembler professionnellement, socialement et syndicalement.

Le savoir technique que nous possédons, nous le mettons au service de l'écriture cinématographique, en sachant transcrire artistiquement les émotions, les sensibilités que constitue cette écriture à nulle autre pareille.

C'est en cela que nos professions ne sont pas de simples métiers d'exécution.

La réalisation d'un film, c'est le travail de l'ensemble de l'équipe technique sous la direction du réalisateur chargé de diriger l'orchestration des différentes parties techniques sur quoi repose l'unité du film et sa cohérence, réalisateur également metteur en scène et directeur d'acteurs.

Indépendamment de sa qualité de technicien salarié, le réalisateur est par ailleurs auteur de l'œuvre, cette qualité faisant l'objet d'un contrat distinct du contrat de travail.

Dans les négociations en cours, le SNTPCT est le seul syndicat qui a établi et proposé un texte aux syndicats des producteurs comprenant l'ensemble des titres et des définitions de fonctions branche par branche et c'est sur la base de ce texte que les négociations ont lieu.

Pour ce faire, chacune des branches professionnelles s'est réunie dans le syndicat. Les définitions de fonctions qui ont été proposées à la négociation résultent d'un long et patient travail de réflexion de ceux des membres du syndicat qui se sont investis pour mettre à jour, compléter ou créer les définitions et les titres au bénéfice de chacun d'entre nous.

Ce travail est d'une importance clé. Il fixera dans la Convention collective nationale l'identité de chacune de nos fonctions et l'identité du corps professionnel de la Production de films cinématographiques.

*Pour l'ensemble de nos différentes fonctions, techniciens et ouvriers, le syndicat a proposé de les faire suivre de la qualification « cinéma »,
Exemple : Chef monteur cinéma, Directeur de production cinéma, Chef machiniste prise de vues cinéma, Chef menuisier de décoration cinéma.*

- *Il s'agit d'éviter toute confusion avec des titres de fonction qui existent dans d'autres secteurs de l'industrie,*
- *Et d'éviter que l'ANPE confonde nos fonctions avec celles qui existent dans l'industrie, exemple : électricien est un titre de fonction générique, ce n'est pas le cas d'électricien prise de vues cinéma.*

Cette revendication de notre syndicat a été adoptée dans le cadre des renégociations.

Pour les fonctions ouvriers de tournage et ouvriers de construction de décor pour lesquelles il n'existait aucune définition de fonction, celles établies et proposées par notre syndicat ont été également adoptées

Pour les fonctions des techniciens, certaines définitions existantes ont fait l'objet d'une modification.

De plus, la grille de fonctions a été également complétée de nouvelles fonctions.

Si les négociations sur les définitions de fonction avec les syndicats de producteurs ont sérieusement avancé, celles-ci ne sont pas encore tout à fait achevées. Il faut souligner que les négociations ont été difficiles.

Bien qu'il soit de l'intérêt même des producteurs comme celui des ouvriers et techniciens à ce que les définitions soient claires et précises, tant en ce qui concerne la part de responsabilité artistique que la part de responsabilité technique propre à chacun de nos métiers, les syndicats de producteurs proposaient, des rédactions succinctes et proposaient de généraliser à l'entrée de chacune des branches de métier une sous-fonction « d'aide à » (ex-stagiaire).

Ainsi aurait été généralisée une déqualification de l'ensemble de la hiérarchie de chacune des filières.

Il va de soi que notre syndicat s'est vigoureusement opposé à l'institution dans la Convention collective de ces « sous-fonctions ».



TITRES ET DÉFINITIONS DE FONCTIONS

BRANCHE RÉALISATION

Réalisateur metteur en scène cinéma

En qualité de salarié de la société du producteur délégué, indépendamment de sa qualité d'auteur et de son travail d'adaptation du scénario, il est chargé de la réalisation du film.

En accord avec le producteur délégué, il choisit ses collaborateurs de création. Il instruit la préparation technique et artistique du tournage en collaboration avec le producteur et/ou son représentant et les techniciens du cadre de production. Il établit le découpage. Il détermine les lieux des décors et valide le plan de travail établi en collaboration avec la production.

Assure la direction artistique, dirige la mise en scène et les comédiens, les prises de vues et de son, ainsi que les travaux de montage et de post-production jusqu'à la copie standard, conformément au découpage et au plan de travail.

Réalisateur documentaire cinéma *(Nouvelle fonction)*

En qualité de salarié de la société du producteur délégué, indépendamment de sa qualité d'auteur, il est chargé de la réalisation du film. En accord avec le producteur délégué, il choisit ses collaborateurs de création.

Il dirige et coordonne la préparation artistique du tournage en collaboration avec le producteur et/ou son représentant, notamment lors des repérages. Il collabore avec les techniciens du cadre de production concernés à l'établissement du plan de travail, détermine la conception stylistique du film, dirige les prises de vues et de son, les travaux de montage et de postproduction jusqu'à la copie standard conformément au plan de travail établi d'un commun accord avec le producteur.

Réalisateur deuxième équipe cinéma *(Nouvelle fonction)*

À partir des directives artistiques et techniques du réalisateur du film et sur ses indications, il dirige l'équipe complémentaire de tournage.

Premier assistant réalisateur cinéma

Collaborateur direct du réalisateur, il seconde celui-ci durant la préparation et la réalisation du film. Il établit et met en œuvre le plan de travail en accord avec le directeur de production et en coordination avec les collaborateurs de création concernés, ceci après avoir effectué le dépouillement technique de chacune des séquences et déterminé les moyens nécessaires à leur réalisation.

Il coordonne avec les différents départements du film la préparation et la mise en œuvre du tournage de chaque séquence.

Second assistant réalisateur cinéma

Il seconde le 1er assistant réalisateur dans sa fonction. Durant le tournage notamment, il assure la liaison entre le plateau et la préparation des acteurs et des figurants.

Auxiliaire de plateau cinéma

Sous les directives des assistants réalisateurs cinéma, il veille notamment à la circulation des personnes sur le plateau.

Il ne peut être employé d'auxiliaire de plateau cinéma sans que les postes de 1^{er} assistant réalisateur cinéma et second

assistant réalisateur cinéma soient pourvus, et cela dans la limite de deux auxiliaires pour un second assistant.

Scripte cinéma

Collaborateur technique et artistique du réalisateur, est chargé pendant la préparation de pré-minuter le scénario et d'établir une continuité chronologique. Pendant le tournage, il veille à la continuité du film et aux raccords image et texte. Il établit les rapports journaliers complets et détaillés, artistiques et administratifs.

Repereur cinéma *(Nouvelle fonction)*

Sur les indications données par la mise en scène et les chefs de postes concernés, il a la charge de la recherche de décors naturels du film.

Illustrateur découpage (storyboard) *(Nouvelle fonction)*

Chargé de réaliser sur les indications du réalisateur les dessins d'illustration représentant la composition du cadre de chacun des plans en fonction du découpage technique.

Directeur de la distribution des rôles cinéma (casting) *(Nouvelle fonction)*

En fonction du scénario, il est chargé de rechercher et de proposer des interprètes susceptibles de correspondre aux différents rôles.

Directeur de la figuration cinéma *(Nouvelle fonction)*

Il est chargé de rechercher les différents figurants en fonction des besoins de la mise en scène. Il veille à leur préparation pour les prises de vues.

Directeur de dialogues/ Répétiteur (coach) *(Nouvelle fonction)*

Dans le respect des consignes du réalisateur, il assure, avant et pendant le tournage, la préparation des acteurs au dialogue, notamment pour jouer en une langue qui leur est étrangère. Il assure, éventuellement, le suivi du travail en postsynchronisation.



BRANCHE ADMINISTRATION

Directeur de production cinéma

Engagé par la Société de production déléguée en vue de la réalisation d'un film, il représente le producteur de la préparation à la fin des prises de vues jusqu'à l'établissement de la copie standard.

Il assure la direction et l'organisation générale du travail dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Il est responsable de l'établissement du devis et gère les dépenses de la production du film.

Il supervise le plan de travail et agrée celui-ci.

Il est chargé notamment de l'engagement de tous les ouvriers et techniciens concourant à la réalisation du film.

Administrateur de production cinéma

Collaborateur du producteur ou du directeur de production, il assure la gestion administrative, comptable et sociale du film. Il établit les données nécessaires au suivi du devis et aux prévisions de trésorerie. Il assure le contrôle des opérations et écritures comptables en référence au plan comptable des entreprises de production. Il vérifie leur régularité et fournit les éléments pour l'établissement des situations de dépenses.

Administrateur adjoint cinéma (comptable)

Comptable qualifié, assiste l'administrateur de production dans ses fonctions de gestion de la production du film.

Secrétaire de production cinéma

Collaborateur du directeur de production et du régisseur général. En charge des travaux de secrétariat, assure des tâches de coordination et le suivi des dossiers administratifs et contractuels avec chacun des départements de la production du film.

BRANCHE RÉGIE

Régisseur Général cinéma

Collaborateur direct du directeur de production. Pendant la préparation, il participe aux repérages et à l'établissement du plan de travail. Il est responsable de la bonne marche des services de régie, supervise et assure la logistique selon les lieux de tournage (fournitures, autorisations administratives, hébergement, restauration, transports, etc.) des équipes de production en accord avec le 1er assistant réalisateur.

Régisseur adjoint cinéma

Assistant du régisseur général, il a les connaissances nécessaires relatives à la logistique de la régie.

Auxiliaire à la régie cinéma

Sur les directives du régisseur général cinéma et/ou du régisseur adjoint cinéma, il exécute des tâches simples concourant à la régie, notamment : courses, surveillance de la circulation des personnes et des véhicules sur le tournage en décors extérieurs.

Il ne peut être employé d'auxiliaire à la régie cinéma sans que les postes de Régisseur général cinéma et régisseur adjoint cinéma soient pourvus, et cela dans la limite de deux auxiliaires pour un régisseur adjoint.

Régulateur d'emplacements (Ventouseur)

(Nouvelle fonction)

En fonction des lieux de tournage dans les espaces urbains, il organise la disponibilité des emplacements nécessaires notamment au stationnement des véhicules de tournage et de l'espace dans lequel le tournage se déroule.

Chauffeur de production cinéma

(Nouvelle fonction)

Est à la disposition des comédiens et comédiennes principaux pour les accompagner lors de leurs déplacements depuis leur lieu de résidence jusqu'aux lieux de tournage, pour l'aller et pour le retour.



BRANCHE IMAGE

Directeur de la photographie cinéma

Collaborateur technique et artistique du réalisateur, il participe pendant la préparation et le tournage aux repérages, au découpage et au choix des cadres.

Il détermine, en accord avec le Directeur de production les moyens matériels, techniques et en personnel nécessaires aux prises de vues du film. En fonction des demandes artistiques du réalisateur, il choisit et compose les ambiances lumineuses du film. Il est responsable de la qualité technique et artistique des prises de vues.

Il définit et contrôle le travail de l'équipe prises de vues, du chef électricien et du chef machiniste pour les problèmes de lumière.

Il supervise l'étalonnage du film jusqu'à la copie standard. Il est consulté en cas de modification de l'image par des techniques informatiques.

Il suit le transfert éventuel du film sur d'autres supports.

Cadreur cinéma

À la responsabilité du cadrage de l'image et de l'harmonie des mouvements de l'appareil de prises de vues, suivant les directives du réalisateur, sous le contrôle du directeur de la photographie dont il est le collaborateur direct.

Cadreur spécialisé (steadicam)

(Nouvelle fonction)

Il assure les prises de vues à partir d'un appareil stabilisateur type steadicam, suivant les directives du réalisateur et sous le contrôle du directeur de la photographie.

1er assistant opérateur cinéma

Il a la responsabilité de la mise au point de l'objectif en fonction des déplacements des acteurs et de la caméra. Il réceptionne et vérifie les appareils de prises de vues, les objectifs et les accessoires avant le début du tournage et en surveille le bon fonctionnement pendant toute la durée du film. Il veille au bon conditionnement du matériel en vue de son transport.

2ème assistant opérateur cinéma

Il assiste le 1er assistant opérateur dans toutes ses tâches et peut notamment effectuer les zooms sous les directives du cadreur cinéma. En particulier, a la responsabilité du chargement et du déchargement des supports d'enregistrement (pellicule et/ou supports numériques) et de leur conditionnement pour expédition au lieu de traitement. Il gère et comptabilise les supports vierges et enregistrés, veille à leur conservation et à leurs de transport.

Technicien retour image

(Nouvelle fonction)

Installe et assure l'organisation technique des reprises de visée depuis la caméra jusqu'aux différents moniteurs. Il peut assurer la gestion et la bonne conservation des enregistrements témoins.

Technicien d'appareils télécommandés (prise de vues)

(Nouvelle fonction)

Il a la responsabilité technique de l'appareil support des mouvements télécommandés de la caméra et des différents déports. Il le prépare, dirige son installation et sa mise en service en collaboration avec les machinistes et les assistants opérateurs si nécessaire.

Il est responsable des opérations de démontage et de rangement. Il a les connaissances techniques qui lui permettent d'assurer le bon fonctionnement des appareillages.

BRANCHE SON

Chef opérateur du son cinéma

Collaborateur du réalisateur, il a la responsabilité artistique et technique des enregistrements et de la réalisation sonores du film par l'apport des sons synchrones et des sons seuls. À ce titre, il détermine avec le directeur de production les moyens matériels, techniques et humains nécessaires.

Assistant opérateur du son cinéma

Sous les directives du chef opérateur du son, il assure en fonction de la prise de vues la captation du son par tous moyens techniques, en particulier par l'entremise de la perche et a la charge d'installer les différents microphones.

Il a la charge du stock de supports son et de matériel son.



BRANCHE DÉCORATION

Chef décorateur cinéma

Collaborateur du réalisateur, il a la responsabilité artistique et technique des décors du film. Il est chargé par le producteur, en accord avec le réalisateur de la conception, de l'aménagement et de la construction des décors conformément au scénario. Il participe au choix des lieux de tournage et assure la cohérence artistique des décors. Il collabore à la mise au point du plan de travail, établit le devis décoration en fonction du scénario et des demandes du réalisateur en accord avec le producteur ou son représentant. Il dirige et coordonne le travail de ses assistants et des différentes équipes mises à sa disposition.

En cas de recours à des moyens numériques, il assure également le suivi de la cohérence artistique de la conception et de la construction des décors. Il veille à la conception, l'aménagement et la construction des décors dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

1er Assistant décorateur cinéma

Il seconde le chef décorateur et doit pouvoir le remplacer en cas d'absence temporaire. Il s'occupe particulièrement sous la direction de celui-ci de la partie technique des décors, collabore à la conception des plans et à l'établissement du devis « décoration » et coordonne suivant le plan de travail les différents corps de métiers lors de la construction et de l'aménagement des décors.

2ème Assistant décorateur cinéma

Il assiste le premier assistant décorateur dans ses fonctions et exécute les plans et détails nécessaires à la réalisation des décors. Il est capable de réaliser des maquettes d'études et de représentation des décors.

Assistant décorateur cinéma débutant

Salarié membre de l'équipe de l'assistantat de décoration de formation architecture ou beaux-arts, il s'initie à la fonction d'assistant décorateur. Il est chargé d'exécuter des tâches simples de décoration. Il ne peut être employé qu'à la condition que les postes de Premier et Second assistants soient pourvus.

Ensemblier décorateur cinéma

(Nouvelle fonction)

Il assure, lorsqu'un film ne nécessite aucun élément de décor à construire, l'aménagement des décors naturels. Il a la connaissance parfaite de tous les styles décoratifs et est chargé de choisir les meubles, accessoires et objet d'art et éléments décoratifs nécessaires au tournage. L'ensemblier décorateur n'a pas qualité pour assurer la conception et la construction des décors du film.

Ensemblier cinéma

Il est chargé par le chef décorateur ou l'ensemblier décorateur de rechercher et de choisir les meubles et objets d'art nécessaires à l'installation des décors, d'en assurer la livraison et les rendus, en temps utile, et de procéder à leur mise en place sur le décor. Dans le cadre du devis et sous la responsabilité du chef décorateur ou de l'ensemblier décorateur, il assure la gestion du budget "meubles et accessoires".

Régisseur d'extérieurs cinéma

Il est chargé de la recherche, de la fourniture et de la restitution aux fournisseurs s'il y a lieu de tous les accessoires, animaux, matériaux et éléments non décoratifs liés à la réalisation du décor et des accessoires jouant. Il est éventuellement l'adjoint de l'ensemblier. Il peut arrêter et exécuter toutes dépenses inhérentes à son poste sous le contrôle du chef décorateur ou le cas échéant de l'ensemblier décorateur.

Accessoiriste de plateau cinéma

Suivant les indications du chef décorateur, de l'ensemblier décorateur ou de la mise en scène, il est chargé pendant le tournage de la surveillance, de la préparation et de l'emploi de tous les accessoires jouant, et de la mise en place raccord de l'ensemble mobilier installé sur le plateau de prise de vues. Veille à l'entretien de ceux-ci et assure en suivant la continuité les raccords de scène indiqués par la feuille de service. Il assure les effets spéciaux simples ne nécessitant pas de mesures de sécurité particulières à l'égard des membres de l'équipe artistique et technique participant au tournage.

Accessoiriste de décor cinéma

Chargé de réceptionner les meubles et accessoires, d'installer, d'équiper et de préparer les décors sous les directives de l'ensemblier. Il contrôle l'identité, l'état et la conservation des objets reçus et rendus.

Peintre d'art de décor cinéma

Peintre d'art, il compose et exécute les fresques, découvertes ou tous motifs décoratifs de style sous la direction du chef décorateur ou de l'ensemblier décorateur.

Illustrateur de décor cinéma *(Nouvelle fonction)*

Chargé sous la direction du chef décorateur ou de l'ensemblier décorateur d'effectuer des représentations artistiques des décors par le dessin et la peinture. Il peut réaliser des calligraphies ou tout accessoire faisant appel au dessin d'art.

Ripeur en décor cinéma *(Nouvelle fonction)*

Sous les directives du régisseur d'extérieur ou de l'ensemblier, spécialiste assurant le transport et la manutention des meubles, des oeuvres d'art, des éléments et matériaux nécessaires aux décors. Il veille à leur intégrité, à leur bon chargement et à leur bon arrimage.

Infographiste de décor cinéma *(Nouvelle fonction)*

Chargé sous la direction du chef décorateur ou de l'ensemblier décorateur de la fabrication et de la transformation d'accessoires graphiques numériques par des moyens informatiques. Il peut effectuer la simulation modélisée et la représentation en images de synthèse des décors.

Superviseur d'effets spéciaux physiques cinéma *(Nouvelle fonction)*

Il est chargé de concevoir et d'exécuter les effets spéciaux physiques (pluie, brouillard, explosions, armes à feu...) Lors de la mise en œuvre de ces effets, en collaboration avec le directeur de production il doit veiller à la mise en place tous les moyens nécessaires à la sécurité de l'équipe technique et artistique participant au tournage.

Assistant effets spéciaux physiques cinéma *(Nouvelle fonction)*

Il assiste dans ses fonctions le superviseur d'effets physiques et installe sous sa direction les moyens nécessaires à la réalisation de l'effet.



BRANCHE MAQUILLAGE COIFFURE

Chef maquilleur cinéma

À la responsabilité de la création du maquillage des interprètes selon les directives du réalisateur et conformément au scénario. Travaille en collaboration avec le directeur de la photographie, le créateur de costumes et avec le chef coiffeur/perruquier. Il est responsable des travaux exécutés par ses assistants. Il assure le suivi des compositions initiales durant la réalisation du film. Dans le cadre de la préparation, il établit un budget en accord avec le directeur de production et en contrôle la gestion.

Assistant maquilleur cinéma

Exécute des maquillages et raccords suivant les indications du chef maquilleur. Il surveille l'état du maquillage des artistes sur le plateau.

Chef coiffeur perruquier cinéma

Est chargé, suivant les directives du réalisateur, en collaboration avec le directeur de la photographie et le chef maquilleur, de la confection des perruques postiches et de l'exécution de toutes coiffures d'époque ou modernes. Il doit assurer, tout au long du film, avec exactitude et méthode, la forme initiale de chaque coiffure et leur adaptation conformément au scénario, en accord avec les maquettes du créateur de costumes s'il y a lieu.

Coiffeur cinéma

Sous les directives du chef coiffeur cinéma, il procède à la coiffure des interprètes selon le scénario et en surveille l'état sur le plateau.

BRANCHE COSTUME

Créateur de costumes cinéma

Engagé par la société du producteur délégué, est chargé de la création et de la conception artistique des costumes, coiffures, perruques et accessoires vestimentaires et, en général, de la composition extérieure des personnages. Il surveille, en accord avec le réalisateur, le chef décorateur et le chef opérateur, le choix des tissus employés dans l'exécution des costumes. Il possède la connaissance des styles et des époques.

Il assiste aux essayages des costumes, des perruques et aux essais de maquillage et choisit les costumes en location. Il est responsable de la bonne tenue des costumes de tous les artistes du film.

Chef costumier cinéma

Il assiste, s'il y a lieu, le créateur de costume dans la recherche et les essayages de costumes en location. Il est responsable du département costumes, loués ou achetés.

Il travaille sous les directives du réalisateur, conformément au scénario, en accord avec le chef décorateur et le chef opérateur et en collaboration avec le chef maquilleur et le chef coiffeur.

Il a pour charge d'assurer l'organisation du travail de son département et gère l'utilisation du stock de costumes.

Il est responsable de la coordination entre fournisseurs et production ; il planifie les durées de locations en fonction du plan de travail et assure la restitution des costumes aux loueurs.

Assistant costumier cinéma

Il assiste dans ses fonctions le chef costumier.

Habilleur cinéma

Est chargé de l'habillage des artistes. Il a la responsabilité de l'entretien des costumes. Il doit pouvoir suppléer, le cas échéant, l'assistant costumier en cas d'absence de celui-ci. Il doit suivre les acteurs sur le plateau et se tenir prêt à opérer toutes les transformations et modifications nécessaires demandées par le réalisateur et tenir compte des raccords possibles.

Chef monteur cinéma

Dans l'esprit du scénario, il procède à l'assemblage artistique et technique des images et de la bande parole. En collaboration avec le réalisateur, il donne au film sa construction et son rythme. Il participe aux différentes opérations jusqu'à la copie standard.

Premier Assistant monteur cinéma

Il seconde le chef monteur pendant toute la durée du montage et sous sa responsabilité assure les différentes étapes du montage : organisation et préparation du travail, gestion des matériaux images et sons, dialogues avec les industries techniques et les différents intervenants.

Chef monteur son cinéma

(Nouvelle fonction)

En collaboration avec le réalisateur, il est chargé de composer la bande sonore du film à laquelle il donne sa cohérence, son rythme et son espace. Durant le mixage, il donne les indications nécessaires au mixeur.

Premier Assistant monteur son cinéma *(Nouvelle fonction)*

Il assiste le chef monteur son dans sa fonction, il est notamment chargé de la gestion de tous les matériaux sonores, dialogue avec les industries techniques et avec l'équipe image.

Deuxième assistant monteur cinéma

Sous la direction du premier assistant monteur cinéma ou du premier assistant monteur son cinéma, il exécute des tâches simples de montage.

Il ne peut être employé de second assistant monteur qu'à la condition que les fonctions de chef monteur cinéma et de 1^{er} assistant soient pourvus

Coordinateur de post-production

En relation avec le chef monteur, assure l'organisation, la coordination et le suivi des différents moyens de post-production.

BRANCHE TRAVAILLEURS TOURNAGE

Chef machiniste prise de vues cinéma

Collaborateur de la prise de vues, il constitue en accord avec la production, dirige et encadre l'équipe machinerie. Il est chargé de répondre par sa compétence technique aux diverses demandes de la mise en scène et de définir, d'installer et manipuler tous les moyens techniques nécessaires à la mise en place des éclairages et du matériel de prises de vues. Il est responsable de leur utilisation. Sous la direction du directeur

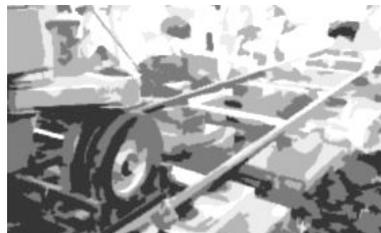
de la photographie et du caméraman, il exécute les déplacements de la caméra durant les prises de vues. Il doit justifier des habilitations réglementaires liées à la mise en oeuvre des matériels utilisés.

Sous-chef machiniste prise de vues cinéma

Machiniste d'expérience capable d'assister ou de suppléer le chef machiniste prise de vues, notamment dans son travail de coordination de l'équipe machinerie. Il doit justifier des habilitations réglementaires liées à la mise en oeuvre des matériels utilisés.

Machiniste prise de vues cinéma

Spécialiste de la mise en place et du bon fonctionnement de tous les moyens techniques nécessaires à la prise de vues et à la mise en place des éclairages, il travaille sous la direction du chef machiniste et du sous-chef machiniste prise de vues. Il doit justifier des habilitations réglementaires liées à la mise en oeuvre des matériels utilisés.



Chef électricien prise de vues cinéma

Collaborateur du directeur de la photographie, il constitue en accord avec la production, dirige et encadre l'équipe électriciens. Il assure avec leur concours l'installation et le fonctionnement des moyens techniques d'éclairage nécessaires. Il en assure le réglage selon les directives du directeur de la photographie. Il a la connaissance des matériels d'éclairage et doit justifier des habilitations réglementaires. Il est qualifié pour intervenir sur toutes les installations électriques et est responsable des branchements électriques et de leur sécurité.

Sous-chef électricien prise de vues cinéma

Électricien prise de vues d'expérience, capable d'assister le chef électricien, si l'organisation du tournage l'exige, notamment dans son travail de coordination de l'équipe électriciens. Il doit justifier des habilitations et qualifications réglementaires nécessaires à l'utilisation de moyens d'éclairage.

Électricien prise de vues cinéma

Électricien de formation, spécialiste chargé de la mise en place des branchements et du réglage des éclairages et de leurs accessoires. Il travaille sous la direction du sous-chef électricien prise de vues. Il doit justifier des habilitations et qualifications réglementaires nécessaires à l'utilisation de moyens d'éclairage.

Conducteur de groupe

Il a la charge de l'entretien, du bon fonctionnement et de la conduite du groupe électrogène sur les lieux de tournage et de

l'acheminement du courant électrique fourni par celui-ci jusqu'aux branchements principaux nécessités par le tournage en veillant à la sécurité des installations. Il vérifie la conformité du courant produit avec la cadence de prise de vues. Il possède les habilitations réglementaires nécessaires à la conduite et à l'utilisation du groupe. Il peut assister l'équipe électrique pour l'installation du matériel.

BRANCHE TRAVAILLEURS CONSTRUCTION DE DÉCORS

Chef machiniste de construction cinéma

En studio et en construction extérieure de décor, il dirige l'équipe machinerie de construction. Il est responsable de la coordination et de l'exécution du montage et du démontage de toutes les parties construites, des éléments fixes et mobiles. Il veille dans l'exercice de sa fonction au respect des règles de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Sous-chef machiniste de construction cinéma

En studio et en construction extérieure de décor, il seconde le chef machiniste dans le montage et le démontage des décors.

Machiniste de construction cinéma

En studio et en construction extérieure de décor, spécialiste capable d'effectuer le montage et le démontage des décors sous la direction du chef et/ou du sous-chef machiniste de construction.

Chef électricien de construction cinéma

En studio et en construction extérieure de décor, dirige l'équipe électriciens de construction. Chargé sous la double direction du directeur de la photographie et du chef électricien prise de vues de l'installation de tous les moyens d'éclairage nécessaires au tournage. Il doit justifier des habilitations réglementaires, est qualifié pour intervenir sur toutes les installations électriques et est responsable des branchements électriques. Il veille aux branchements électriques dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Sous-chef électricien de construction cinéma

En studio et en construction extérieure de décor, électricien de construction capable de seconder le chef électricien de construction, notamment dans la coordination de l'équipe électriciens de construction. Il justifie de la qualification professionnelle et des habilitations dans la mise en oeuvre et l'utilisation des moyens d'éclairage.

Électricien de construction cinéma

En studio et en construction extérieure de décor, électricien d'expérience chargé, sous la direction du chef et/ou du sous-chef électricien de la mise en place des moyens d'éclairage studio et de leur alimentation. Il justifie de la qualification professionnelle et des habilitations dans la mise en oeuvre et l'utilisation des moyens d'éclairage.

Chef constructeur cinéma

Il est chargé par le chef décorateur de la mise en œuvre de la construction et de l'exécution technique des décors. À cet effet, il a la responsabilité de coordonner l'ensemble des travaux de construction et d'exécution des décors. Il constitue et dirige les différentes équipes des différents corps professionnels participant à leur réalisation.

Dans ce cadre il est chargé de l'organisation du travail de ces différents corps de métiers. Il veille dans l'emploi des matériaux et dans l'exécution des décors à ce que soient respectées les conditions de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Chef menuisier de décoration cinéma

Responsable de l'organisation, de la coordination, de l'exécution des travaux de menuiserie spécifiques aux décors. Il veille dans l'exercice de sa fonction au respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Sous-chef menuisier de décoration cinéma

Menuisier capable de seconder le chef menuisier de décoration, notamment dans la coordination des équipes menuiserie.

Menuisier-traceur de décoration cinéma

Menuisier spécialiste capable de tracer et d'exécuter tous les ouvrages de menuiserie inhérents et spécifiques au décor de cinéma.

Menuisier de décoration cinéma

Menuisier chargé d'assurer l'exécution de tout ouvrage nécessaire aux décors et de travailler sur toutes les machines excepté la toupie.

Toupilleur de décoration cinéma

Menuisier qualifié dans le toupillage. Il est chargé de l'exécution des éléments de menuiserie réalisés à la toupie.

Maquettiste de décoration cinéma

Spécialiste chargé d'exécuter tous travaux fins en modèle réduit sous les indications du chef décorateur.

Maçon de décoration cinéma

Sous la responsabilité du chef constructeur, spécialiste chargé d'exécuter les travaux de maçonnerie inhérents et spécifiques aux décors.

Chef serrurier de décoration cinéma *(Nouvelle fonction)*

Serrurier responsable de la fabrication des ouvrages métalliques, mécaniques ou de ferronnerie inhérents et spécifiques aux décors. Il veille dans l'exercice de sa fonction au respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Serrurier de décoration cinéma

Spécialiste qualifié chargé de réaliser les ouvrages métalliques, mécaniques ou de ferronnerie inhérents et spécifiques au décor.

Chef sculpteur de décor cinéma

Sous les directives du chef décorateur ou de l'ensemblier décorateur, il est responsable de l'organisation, de la coordination, de l'exécution des travaux de sculpture nécessaires aux décors. Il veille dans l'exercice de sa fonction au respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Sculpteur de décor cinéma

Sculpteur capable de seconder le chef sculpteur, exécute les travaux de sculpture inhérents au décor.

Animatronicien cinéma

(Nouvelle fonction)

Spécialiste chargé de réaliser et d'animer des automates électromécaniques. Il veille dans l'exercice de sa fonction au respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Chef staffeur de décoration cinéma

Sous la direction du chef décorateur ou de l'ensemblier décorateur, il est responsable de l'organisation, de la coordination, de l'exécution des travaux de moulage et de staff nécessaires aux décors. Il veille dans l'exercice de sa fonction au respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Staffeur de décoration cinéma

Spécialiste, exécute les travaux de moulage et de staff sous la direction du chef staffeur.

Chef peintre de décoration cinéma

Sous les directives du chef décorateur ou de l'ensemblier décorateur, il est responsable de l'organisation, de la coordination, de l'exécution des travaux de peinture et de la préparation des tons, des matières et des patines spécifiques aux prises de vues. Il veille dans l'exercice de sa fonction au respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Sous-chef peintre de décoration cinéma

Il seconde le chef peintre et coordonne le travail de l'une des équipes de peintres décoration.

Peintre de décoration cinéma

Peintre spécialiste, il exécute les travaux de peinture spécifiques au décor de cinéma.

Peintre en lettres de décoration cinéma

Spécialiste, il exécute les graphismes et logos peints sur les indications du chef décorateur.

Peintre patineur et faux bois de décoration cinéma

Spécialiste, il exécute tout travaux d'imitation bois, marbre, trompe l'œil, et de patine, sous les indications du chef décorateur et/ou du chef peintre.



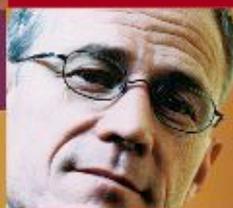
**Défendre l'identité professionnelle de nos différents métiers,
c'est défendre le cinéma français et son avenir**



la protection sociale pour
l'audiovisuel, la communication,
la presse et le spectacle

Professionnels de l'audiovisuel :

à vos côtés
tout au long
de votre vie



santé, retraite, prévoyance,
épargne, logement, action sociale

Pour en savoir plus : **0811 65 50 50***

www.audiens.org

* Prix d'un appel local